AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0572
FR0000073843-FS0259

9 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2018, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ITS GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 508 649 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 6,48% du capital et 5,20% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ITS GROUP sur le marché.

[1] Détenue à hauteur respectivement de 37,66% par MM. Delabare et Lalevée, lesquels ont précisé ne détenir aucune action ITS GROUP à titre personnel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 848 645 actions représentant 9 776 459 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.